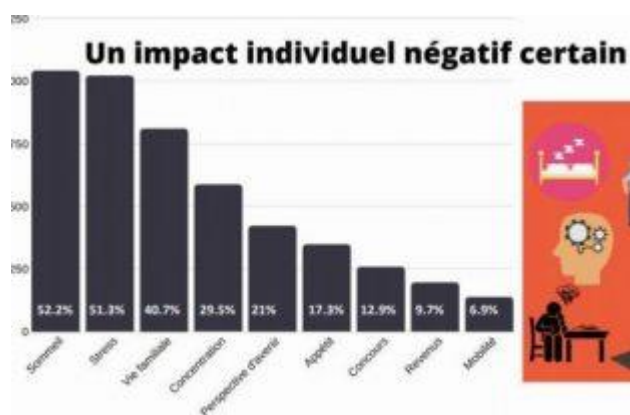


## Contenu

<b>ARTICLE 1 Crise sanitaire : des conditions de vie et de travail dégradés pour les agents .....</b>	<b>2</b>
Stress important et sommeil impacté .....	3
Droit de retrait plus souvent envisagé .....	4
<b>ARTICLE 2 Avec le confinement, les drones s’immiscent dans l’espace public .....</b>	<b>5</b>
Un flou juridique .....	7
Zoom et caméra thermique.....	8
La peur de la généralisation .....	8
<b>ARTICLE 3 Si l’Etat n’assure pas ses missions essentielles, les collectivités elles, le feront » – Fabien Tastet .....</b>	<b>9</b>
Quelles sont les failles qu’a fait apparaître cette crise ? .....	9
Sur quoi travaillerez-vous ? .....	10
Sur le volet finances et ressources des collectivités, qu’est-ce qui pourra être fait, dans la mesure où il est probable que l’Etat appellera plutôt les exécutifs locaux à réduire les déficits publics ? .....	10
Parmi les défaillances que peut connaître notre système, celles du système de santé sont particulièrement pointées. Partagez-vous cette analyse ? .....	10
Après cette crise, faut-il recentraliser l’action publique, ou la décentraliser encore plus, comme le demande certains dès aujourd’hui ? .....	11
Mais comment dès lors garantir une action homogène sur l’ensemble de la population ? .....	11
Vous mettez en cause l’Etat, mais les collectivités ont-elles été exemplaires, de leur côté, dans cette crise ? .....	11
<b>Article 4 Vivre avec le virus : les politiques pensent le déconfinement Généralisation des masques, « gestes barrières ».....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 5 Masques FFP2: des salariés de l’industrie mieux protégés que les soignants .....</b>	<b>14</b>
L’État laisse des masques aux entreprises au nom de la la « continuité d’activité » .....	16
Des masques FFP3 pour Dassault et Airbus .....	18
Dans le contexte de la pandémie, les FFP3 ne seraient-ils pas plus utiles à l’hôpital que dans les usines ?.....	21

# ARTICLE 1 Crise sanitaire : des conditions de vie et de travail dégradés pour les agents

Publié le 23/04/2020 • Par [La Gazette](#) • dans : [A la Une RH](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)



Les impacts de la crise sanitaire sur les agents

Stress, manque d'information, recours au droit de retrait plus fréquent... Les enseignements issus de l'enquête lancée par l'UFICT-CGT Services publics sur les conditions de travail des agents sont nombreux.

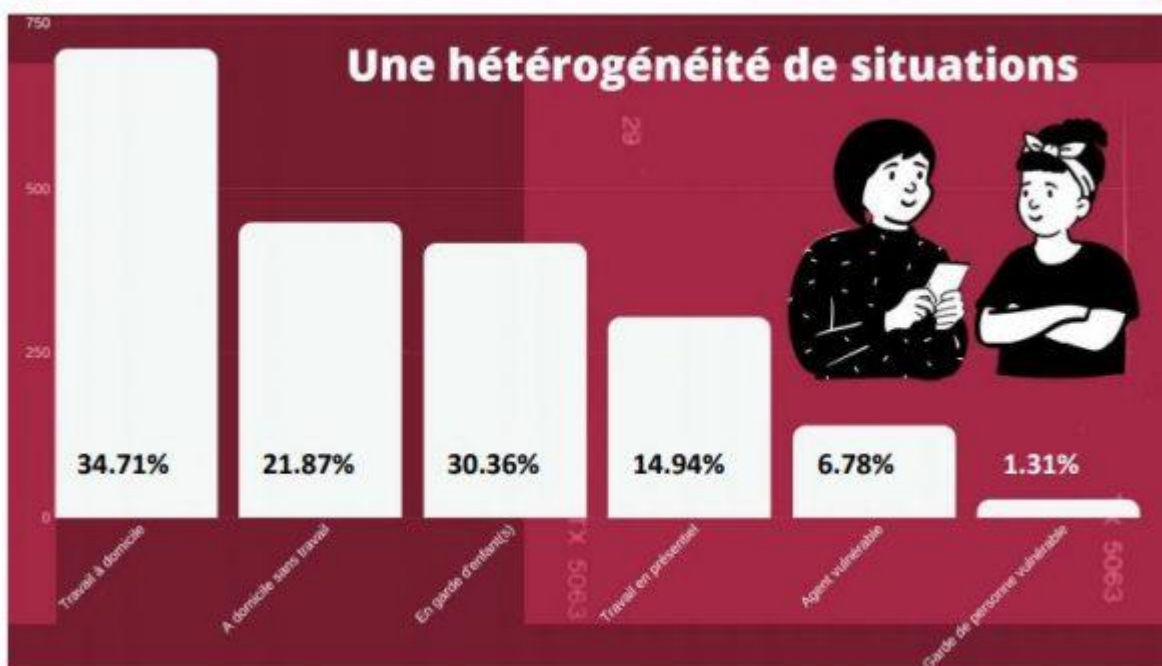
Plus d'1 agent ou cadre sur 10 en présentiel a envisagé le recours au droit de retrait, 1 agent ou cadre sur 2 affirme n'avoir pas connaissance d'un PCA et plus de 52% des personnes interrogées disent ressentir un impact négatif sur leur sommeil.

Près de trois semaines après le début du confinement, une enquête sur les conséquences de la pandémie sur la vie des fonctionnaires de la territoriale a été lancée. Les agents, en première ligne dans les territoires, témoignent au travers de leurs réponses et de leurs libres propos de l'impréparation de certaines collectivités pour faire face à cette crise sanitaire.

En 15 jours, pas moins de 2177 agents (48,2 %) et cadres (51,8 %) de la fonction publique territoriale ont répondu à l'enquête en ligne initiée par l'UFICT-CGT portant sur les conditions de travail dans les collectivités.

Les premiers résultats bruts de l'étude, qui fera l'objet d'une synthèse définitive début juin, sont d'ores et déjà consultables.

**III/ L'ORGANISATION DU TRAVAIL PERSONNELLE DES REpondant-E-S**



« Ces dernière années, on a constaté une dégradation de la santé psychique et physique des agents et des cadres territoriaux. Cela s'est aggravé avec la crise. Seuls 30% des personnes interrogées sont informées de l'existence d'une cellule psychologique », déplore Karim Lakjaâ, secrétaire général du Syndicat UFICT-CGT du Grand Reims et coordinateur de cette enquête.

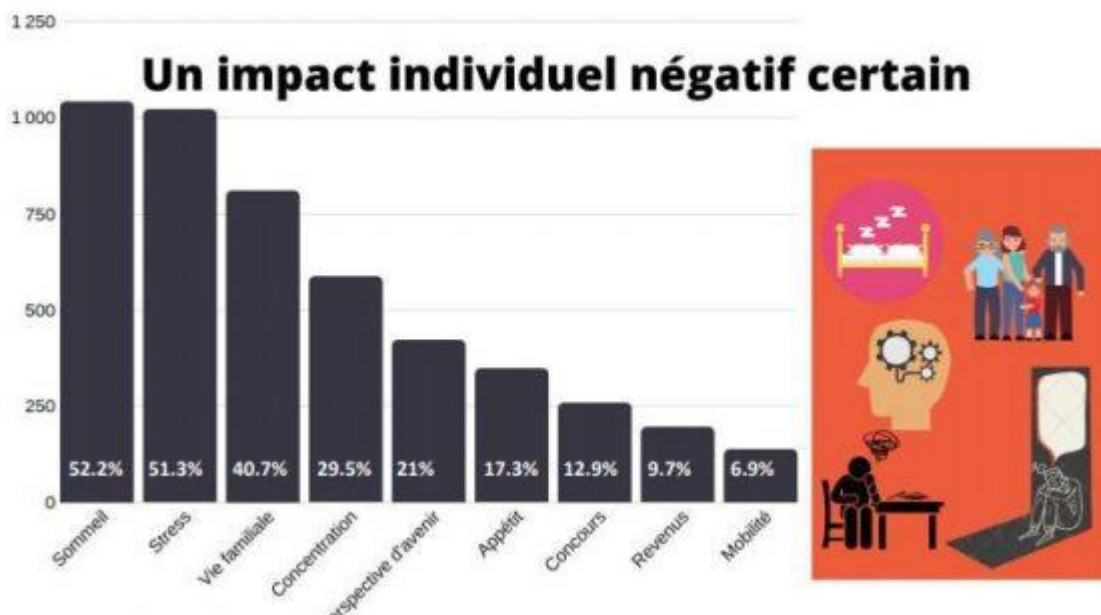
**Stress important et sommeil impacté**

Un contexte inédit qui génère un stress inhabituel pour les agents interrogés (51,3%), accentué par le sentiment de complexification des missions (44,2%). Par ailleurs, 52,2 % des agents et cadres disent rencontrer des troubles du sommeil.

Concernant les impacts négatifs sur leur vie professionnelle, des divergences sont observées en fonctions des catégories professionnelles des répondants. Ainsi pour les cadres, plus souvent placés en télétravail que les catégories C, c'est la concentration qui pose le plus problème.

« En revanche, les impacts sont moindres pour eux s'agissant de la perte de revenus, du stress et de la qualité du sommeil », détaille Karim Lakjaâ.

**II/ LES INCIDENCES PERSONNELLES POUR LE-LA REPONDANT- E**



Les incidences personnelles de la crise sanitaire pour les agents.

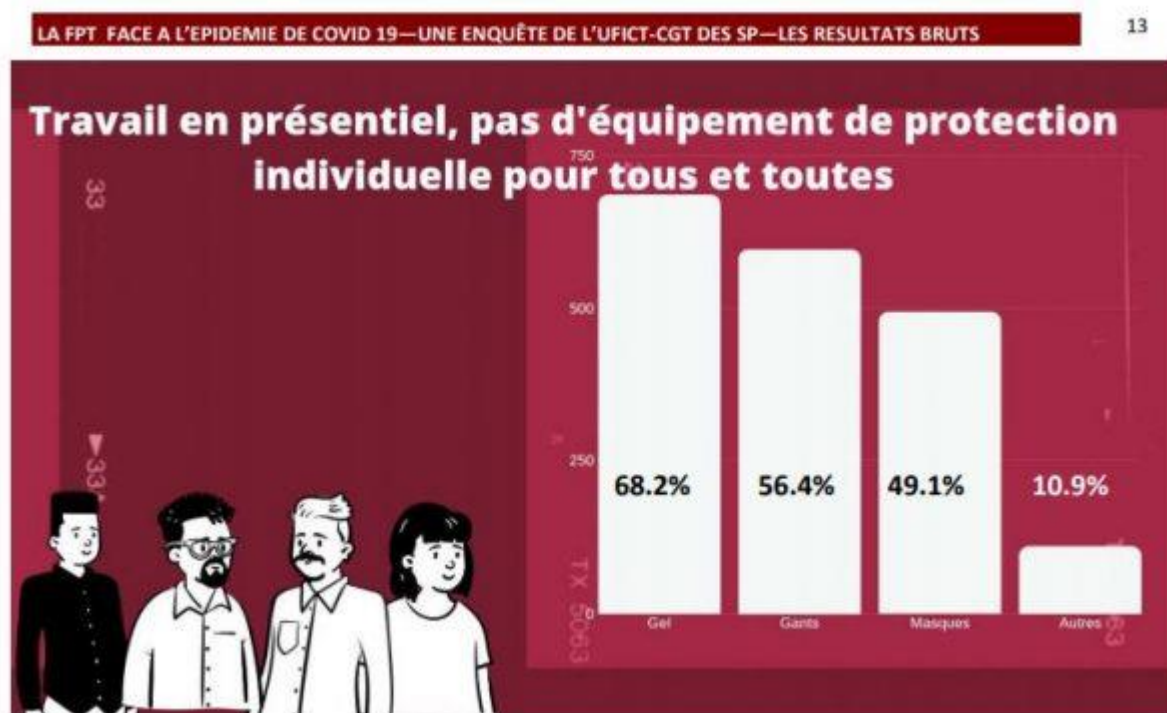
Une meilleure gestion qui s'explique principalement par le fait que les cadres sont davantage informés (gestion des paies, taux d'activité, PCA...) mais aussi par la nature de leurs missions (gestion de périodes avec pic d'activité fréquentes).

On observe, plus particulièrement chez les cadres, un sentiment de complexification de leur mission (91%). Des résultats qui s'expliquent notamment par la difficulté de manager à distance. « A cela s'ajoute un sentiment de densification du travail et un lien avec le collectif de travail étiolé durant cette période de confinement », détaille encore Karim Lakjaâ.

Autre divergence, l'impact négatif sur la mobilité professionnelle est plus élevée chez les cadres que pour les agents de catégorie C. (...)

**Droit de retrait plus souvent envisagé**

Sur le terrain, c'est le manque de protection et la peur d'être touché par le virus qui domine. Plus d'un agent et cadre (en présentiel) sur 10 affirme avoir envisagé le droit de retrait.



Un chiffre plus élevé que d'ordinaire, sans lien avec un quelconque militantisme des répondants. « Notre panel le plus important a été sollicité via le réseau professionnel LinkedIn. Une seconde vague est due au relais dans la presse territoriale de l'enquête et enfin, on retrouve des répondants issus du cercle syndical », souligne Karim Lakjaâ.

Seuls 49, 1% des agents et cadres présents sur le terrain affirment être équipés de masques, 56,4 % sont équipés de gants. Des équipements insuffisants qui ont conduit certains à refuser de retourner sur le terrain et à faire observer ce droit. (...) « Sur le droit de retrait des agents en PCA, les employeurs ont répondu comme ils pouvaient dans un cadre juridique très évolutif, retrace-t-il. Les agents étaient très inquiets face à la communication gouvernementale qui a pu être contradictoire et paradoxale. » A suivre...

## ARTICLE 2 Avec le confinement, les drones s'immiscent dans l'espace public

25 AVRIL 2020 par Médiapart

Sans que l'on sache s'ils filment, si les images sont conservées ou croisées avec d'autres fichiers, ces appareils survolent villes, littoraux et parcs depuis le début du confinement. La situation inquiète les défenseurs des libertés publiques.

D'abord le bourdonnement des hélices. Puis une voix préenregistrée : « Restez chez vous, vous ne pouvez pas circuler dans cette zone. » C'est bien un drone qui s'exprime. Longtemps cantonnés à des opérations de maintien de l'ordre spécifique, ces appareils sont, depuis le 17 mars, régulièrement déployés par les

---

forces de l'ordre en appui de missions de contrôle du confinement. Une doctrine appliquée sur l'ensemble du territoire, dans les régions rurales comme dans les centres urbains, par la gendarmerie et la police nationale.

Interrogé par Mediapart, le ministère de l'intérieur indique qu'« *il y a aujourd'hui environ 400 drones en service dans la police et la gendarmerie* ». Des chiffres qui concordent avec ceux collectés par l'agence de presse AEF Info, qui fait état de 300 drones appartenant à la gendarmerie nationale et 110 à la police nationale. L'article révèle par ailleurs que 400 gendarmes auraient été formés à leur pilotage.

Bien que le phénomène soit minoritaire, des drones appartiennent également à la police municipale. Selon la Gazette des Communes, ils ont notamment été utilisés dans le cadre du confinement à Orléans (Loiret), Charleville-Mézières (Ardennes) ou Istres (Bouches-du-Rhône).

« *Jusqu'à maintenant, ils surveillaient les manifestations ou survolaient les camps de migrants, toujours de manière assez restreinte* », observe Martin Drago, juriste à la Quadrature du Net, principale association de défense des libertés numériques en France. De janvier à juin 2018, jusqu'à « six ou sept drones » par jour étaient par exemple déployés pour surveiller la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.

« *Ces engins ont d'abord été utilisés dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Leur fonction était de survoler les principaux axes routiers et les endroits accidentés* », abonde maître Thierry Vallat. Avocat au barreau de Paris, le spécialiste du droit numérique pointe une utilisation de plus en plus invasive des drones au fur et à mesure que ces technologies ont gagné en maturité. « *De la surveillance de massifs forestiers, leur utilisation s'est étendue aux manifestations de gilets jaunes et aux événements sportifs.* »

En s'appuyant sur les articles de presse publiés depuis le début du confinement, la Quadrature du Net comptabilisait début avril une quinzaine de situations où des drones étaient utilisés pour faire respecter le confinement. S'appuyant sur la même méthode, Mediapart a recensé les articles de presse publiés entre le 17 mars et le 17 avril faisant état d'opérations de police municipale, de police nationale ou de gendarmerie impliquant des drones. Au total, nous avons comptabilisé plus de 60 interventions sur le territoire français, en grande majorité en appui d'opérations de contrôle.

À titre de comparaison, moins de dix articles font mention d'interventions des forces de l'ordre utilisant les drones le mois précédant le confinement, entre le 17 février et le 15 mars.

Jusqu'alors réservés à quelques opérations de maintien de l'ordre, les drones sont aujourd'hui employés de manière inédite. À Lille, Lyon et Melun, comme dans de nombreuses communes de France, ils sont équipés de haut-parleurs dont la police nationale ou la gendarmerie se servent pour diffuser des messages de prévention et intimer aux personnes présentes dans les rues de « rester chez eux ». À Marseille, Nîmes ou Romorantin, ces appareils ont permis d'identifier les contrevenants au confinement et ainsi les verbaliser. Dans les territoires ruraux ou côtiers comme la Corse et le Doubs, ils appuient les forces de l'ordre dans leurs missions de contrôle en leur permettant d'accéder à des zones reculées ou à quadriller une zone à plus grande échelle.

Le recours nouveau à ces aéronefs pour faire respecter le confinement soulève plusieurs questions. La première : permettent-ils, dans cet usage, de lutter contre la propagation de l'épidémie ? « Non », rétorque Maryse Artiguelong, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme, pour qui ces drones « servent avant tout à effrayer les gens ». Le recours à des drones à des fins sanitaires, par exemple pour désinfecter des rues, est très marginal – et lui aussi contesté, y compris par le Haut conseil de la santé publique. (...)

### Un flou juridique

La vidéosurveillance, comme l'usage des caméras-piétons par les forces de l'ordre, est aujourd'hui soumise à certaines règles – loin d'être suffisantes pour les défenseurs des libertés publiques. La loi interdit notamment de filmer dans les espaces privés. Elle limite le temps de conservation des images de vidéosurveillance à un mois. L'installation d'une caméra de surveillance doit par ailleurs être validée par la commission départementale de la vidéoprotection.

Des garde-fous qui ne concernent pas l'utilisation de drones par la préfecture de police de Paris, qui explique appliquer le cadre juridique des articles 9 du Code civil et 226-1 du Code pénal relatifs au respect la vie privée. Une déclaration qui choque Martin Drago, juriste à la Quadrature du Net : « *L'article 9, c'est une ligne qui dit que chacun a le droit au respect de sa vie privée. C'est presque une blague de dire que l'on régule l'usage des drones en l'utilisant. De plus, la préfecture admet qu'elle ne respecte même pas le cadre de la vidéosurveillance.* »

En dehors de ces articles, le cadre d'utilisation des drones est défini par l'arrêté du 17 décembre 2015, qui fixe les conditions d'utilisation « *de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord* », et qui prévoit que chaque vol de drone soit déclaré en préfecture au moins cinq jours ouvrés avant le vol. Cependant, cet arrêté exempte de toute déclaration de vol la police nationale et la gendarmerie à partir du moment où « *les circonstances de la mission et les exigences de l'ordre et de la sécurité publics le justifient* ».

« *On ne sait pas si on est filmés, comment, si les données vont être conservées, transmises, recoupées ?, s'insurge l'avocat Thierry Vallat. La grande crainte, c'est qu'elles soient croisées avec des fichiers biométriques comme la carte nationale d'identité.* »

À Paris, la préfecture de police utilise depuis le 18 mars une quinzaine de drones, acquis en mai 2019 auprès de la société française Flying Eye dans le cadre d'un marché public de type accord-cadre. Ces vols sont réalisés dans le cadre de la dérogation d'urgence dont peuvent bénéficier les forces de l'ordre.

En plus de l'utilisation d'un haut-parleur pour répéter les consignes de confinement, la préfecture de police utilise des caméras dont les images sont transmises sur une tablette à disposition de l'autorité responsable du dispositif ou sur un poste fixe dédié du centre de commandement de la direction en charge de la conduite des opérations. « *Elles utilisent un grand-angle pour filmer des flux de circulation, des rassemblements, des zones urbaines ou rurales ou la progression de cortèges. Elles ne permettent l'identification d'un individu que lorsqu'elles sont utilisées dans un cadre judiciaire que ce soit en flagrance, en préliminaire ou au titre d'une instruction* », justifie la préfecture de police, qui dit également que les images sont supprimées dès la fin de l'opération et ne font l'objet d'aucun recoupement avec des fichiers

de police. « *Les drones ne sont pas censés filmer dans les espaces privés, continue Thierry Vallat, mais c'est une tâche difficile dans un espace urbain très dense.* »

L'absence de cadre légal limite drastiquement les possibilités d'actions des associations de défense des libertés publiques. « *Notre approche contentieuse se base sur des actes pour faire des recours, explique Martin Drago. Il n'y en a aucun sur les drones. Nous ne pouvons pas arriver devant le tribunal administratif en nous reposant sur un article de presse.* »

Contacté par Mediapart pour lever le voile sur les utilisations faites des drones, le ministère de l'intérieur a simplement indiqué qu'ils étaient utilisés pour des « *missions d'observation, de surveillance et de secours* » et, depuis le 17 mars « *dans le cadre des dispositifs mis en place pour faire respecter le confinement* ». La CNIL confie, elle, travailler en lien avec la place Beauvau « *afin que les règles relatives à la protection des données personnelles soient scrupuleusement respectées* ».

## Zoom et caméra thermique

Pour tenter d'en savoir plus sur les modèles utilisés par les forces de l'ordre, Mediapart a contacté plusieurs entreprises du secteur. N'ayant pas eu de contact avec la police durant le confinement, l'entreprise Parrot nous a cependant précisé que certains de ses modèles étaient utilisés depuis plusieurs mois par les forces de l'ordre, « *très certainement des ANAFI Thermal* », acquis auprès de distributeurs spécialisés et pas directement auprès de l'entreprise. Un modèle dont le principal atout est son imagerie thermique pouvant notamment « *dans la lutte contre l'incendie, détecter un point chaud ou un feu couvant ; dans le cadre de la surveillance de nuit, ressortir la forme d'un humain ou d'un animal, même dans le noir absolu* ».

Depuis le début du confinement, Alexandre Thomas, PDG de Flying Eye, renseigne « *avoir vendu une trentaine d'appareils supplémentaires aux forces de l'ordre sur toute la France* ». L'entreprise, qui fournit la préfecture de Paris, indique que les modèles utilisés sont des DJI Mavic Enterprise, produits par la société chinoise DJI – leader mondial du marché –, dont l'un des atouts est la qualité et le zoom de sa caméra. L'entreprise précise également avoir vendu aux forces de police et de gendarmerie plusieurs modèles DJI Mavic 2 DUAL, des drones pouvant mesurer les températures corporelles. Sur son site Internet, la Flying explique « *qu'elle espère aider à lutter contre la propagation mondiale du Covid-19* » par le biais de cette caméra thermique. Confirmant utiliser ces modèles, la préfecture de police de Paris botte en touche et explique n'avoir jamais envisagé le recours à cette technologie, « *si tant est qu'elle existe.* »

## La peur de la généralisation

Le 12 avril, le ministère de l'intérieur a publié un appel d'offres d'un montant de près de 4 millions d'euros dans le but d'acquérir plus de 650 drones, dont 565 drones du quotidien, les mêmes qui survolent les agglomérations françaises depuis le début du confinement. Si le ministère affirme auprès de Libération que cette commande n'a aucun lien avec la crise sanitaire actuelle, la situation inquiète les défenseurs des libertés publiques.

« *J'ai peur de l'acceptation sociale de ces dispositifs sous couvert de sécurité* », souffle Thierry Vallat. « *Les décisions prises en période d'urgence ont tendance à s'inscrire dans le temps et devenir des habitudes* », surenchérit Maryse Artiguelong, qui poursuit : « *Avec 650 drones de plus, tout le monde ne sera pas surveillé mais l'on prend la direction de la surveillance généralisée.* »



Au contraire, les acteurs du secteur jugent que le déploiement des drones reste marginal. « *Une ville comme Lyon est sous-équipée avec trois drones pour l'ensemble de la ville. Les polices anglaises sont beaucoup plus équipées qu'en France* », illustre Alexandre Thomas, PDG de Flying Eye.

Pour Martin Drago, qui plaide pour un débat public sur l'utilisation de drones par la police, ce phénomène s'inscrit dans une perspective plus large, celle des « safe cities », marquée par la prolifération de nouveaux outils de surveillance numérique de l'espace public. « *Les citoyens sont déjà filmés par les caméras de vidéosurveillance et les caméras-piétons. Avec les drones en complément, nous donnons aux policiers la possibilité de surveiller la quasi-totalité d'une ville. Est-ce vraiment le modèle que nous voulons ?* »

## ARTICLE 3 Si l'Etat n'assure pas ses missions essentielles, les collectivités elles, le feront » – Fabien Tastet

Publié le 24/04/2020 • Par [Romain Mazon](#) • dans : [France](#)



Fabien Tastet, président de l'AATF

L'association des administrateurs territoriaux de France (AATF) veut tirer les enseignements de la pandémie pour préparer l'après-crise, en associant les élèves administrateurs de l'Inet à sa réflexion. Interview de Fabien Tastet, son président, pour tirer les premiers enseignements.

### Quelles sont les failles qu'a fait apparaître cette crise ?

Elles sont nombreuses, c'est pourquoi cette crise doit surtout être apprenante, l'occasion de faire évoluer nos organisations de travail, nos politiques publiques, l'articulation des acteurs publics, et donc l'efficacité globale de l'action publique. L'affaire des masques est emblématique de ce qui ne fonctionne pas dans notre système, dans la coordination Etat – collectivités locales, dans la prise en charge par l'Etat de ses fonctions naturelles. Même le plus grand des décentralisateurs considère que l'Etat doit être présent pour protéger les populations. Mais après Lubrizol, après cette crise sanitaire, on peut en venir à douter qu'il soit capable de le faire.

Cependant, il est toujours difficile de tirer des enseignements à chaud, et on peut considérer que des choses ont été bien faites, comme le redéploiement rapide et massif de l'offre sanitaire. Le problème, c'est le point de départ : démarrer une telle crise avec seulement 500 lits de réanimations « libres », et donc une saturation rapide du système.

D'où notre démarche à l'AATF, si cette crise doit être apprenante, d'inviter les élèves administrateurs, nos prochains hauts fonctionnaires territoriaux, à réfléchir avec nous à l'après crise.

### **Sur quoi travaillerez-vous ?**

Nous avons retenu trois groupes, l'un sur les conditions de la relance de l'économie et des services publics, à travers les finances des collectivités, le deuxième sur les organisations de travail – dont évidemment l'apport, mais aussi les limites du télétravail et du travail digital et les garde-fous qu'on devra y apporter – et les politiques publiques. Je pense en particulier à la situation des personnes âgées dont une récente étude établie à quel point elles sont isolées. Dans ce groupe de travail, les élèves administrateurs se pencheront aussi bien évidemment sur l'articulation de l'action Etat – collectivités locales. Le troisième groupe réfléchira à la nécessaire transition écologique, thème dont nous avons fait le fil rouge de nos travaux de cette année, avec l'ambition d'accompagner les nouveaux élus dès leur prise de fonction, car nous pensons que le sujet sera au cœur de ce nouveau mandat.

### **Sur le volet finances et ressources des collectivités, qu'est-ce qui pourra être fait, dans la mesure où il est probable que l'Etat appellera plutôt les exécutifs locaux à réduire les déficits publics ?**

C'est probable en effet, mais nous disons par exemple depuis longtemps qu'il faut regarder le panier fiscal de chaque échelon de collectivités en mesurant la part de recettes de flux et la part de recettes de stocks, pour se faire une idée de la solidité de leur ressources. Autrement dit, une collectivité qui a trop de recettes de flux, et pas assez de recettes de stock, est en situation de grande fragilité dans le cas d'une crise comme celle-là. C'est une analyse que nous portons depuis longtemps, et si l'on regarde ce qui va se passer pour les départements, on est dans cette dangereuse configuration, aggravée en plus par la réforme fiscale et le transfert d'une part de TVA. Les DMTO vont baisser, la TVA et la CVAE aussi, ce qui veut dire que les recettes des départements vont chuter tandis que leurs dépenses sociales vont exploser.

Il est donc souhaitable qu'à moyen terme, on parvienne à rétablir l'équilibre des recettes des collectivités, entre stock et flux. A court terme, on pourra sans doute s'inspirer de quelque uns des outils déployés lors de la crise de 2008-2009. Le groupe qui travaille sur ce sujet fera des propositions dans les toutes prochaines semaines.

### **Parmi les défaillances que peut connaître notre système, celles du système de santé sont particulièrement pointées. Partagez-vous cette analyse ?**

Sans doute. Il est évident par exemple que nous avons un manque criant de personnel dans les Ehpad. Mais cela renvoie, je crois, à une autre débat, qui est celui de la formation de la haute fonction publique. Parmi nos contributions, retenues, au rapport Thiriez, nous disions par exemple qu'il fallait revoir la formation de la haute fonction publique. Aujourd'hui, la pensée unique consiste à dire qu'il faut rationaliser les dépenses de l'hôpital, qu'il faut limiter la part des dépenses de santé à X points de PIB, et limiter les effectifs... C'est un dogme qu'il faut battre en brèche, dès la formation de nos futurs hauts fonctionnaires.

---

## **Après cette crise, faut-il recentraliser l'action publique, ou la décentraliser encore plus, comme le demande certains dès aujourd'hui ?**

Cette crise montre d'abord la force de l'éco-système local, qui fait une partie du job de l'Etat, au moment où lui-même ne fait pas la preuve de son efficacité, et de sa capacité à protéger les citoyens, contre le terrorisme, ou une pandémie. A ce titre, c'est donc évidemment à lui de s'occuper des masques, de les acheter, et de définir comment ils sont distribués. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé, il n'a pas tenu ce rôle protecteur, et des collectivités ont assumé ce rôle, ont su s'organiser et se coordonner, pendant que l'Etat regardait. Ce qui fait qu'on n'est plus très sûr, aujourd'hui, que l'Etat soit en capacité d'assumer son rôle de protection des populations.

Et on peut se demander si, quand la discussion sur le projet de loi Gourault dit 3D reprendra, il ne faudra pas aller plus loin que ce qui était évoqué avant la crise en termes de transferts de compétences. Les collectivités ne doivent-elles pas, désormais, se positionner sur ces sujets de protection des populations qui sont traditionnellement du ressort de l'Etat ? La question va être intéressante à poser.

## **Mais comment dès lors garantir une action homogène sur l'ensemble de la population ?**

En effet, et c'est bien pour ça que l'Etat doit assumer ce rôle, s'agissant de la protection des populations, et singulièrement de la fourniture des masques. Il ne peut pas s'en défaire, ou confier la mission à d'autres, comme cela a pu être le cas. Il y a là une contradiction fondamentale. Et si l'Etat n'assure pas ses missions essentielles, les collectivités, elles, savent faire, et font, comme l'a montré l'arrêté du maire de Sceaux, d'ailleurs sanctionné par le Conseil d'Etat.

## **Vous mettez en cause l'Etat, mais les collectivités ont-elles été exemplaires, de leur côté, dans cette crise ?**

Très franchement, je trouve que leur bilan est bon. L'éco-système local, globalement, a été très réactif. Les missions essentielles ont été très vite mises en place, on a vu de l'innovation pour toucher les publics les plus fragiles, à travers les bibliothèques, ou de soutien scolaire. Sur le volet RH aussi, nous avons été capables de mettre en place rapidement les conditions de la continuité d'activité. Evidemment, certains services publics deviennent très difficiles à assurer convenablement dans cette période, comme la protection de l'enfance en danger. Mais ce qui remonte de notre réseau montre globalement que les collectivités ont fait face !

## Article 4 Vivre avec le virus : les politiques pensent le déconfinement Généralisation des masques, « gestes barrières »...

Journal Le Monde le 27 avril 2020

De nombreux responsables réfléchissent à l'organisation de la société après le confinement. En 1960, dans le Paris pourtant joyeux et festif de la rive gauche, Juliette Gréco chantait la douleur de la rupture et le deuil de la vie d'avant, sur des paroles de Guy Béart : « Il n'y a plus d'après/A Saint Germain des Prés/Plus d'après demain/Plus d'après midi/Il n'y a qu'aujourd'hui. »

C'est à un long, très long aujourd'hui que nous invite désormais l'épidémie de coronavirus.

Le premier ministre, Edouard Philippe, a alerté les Français à ce sujet lors d'un point presse, le 19 avril ; leur vie quotidienne, a-t-il souligné, va être bouleversée par la persistance de cette maladie, y compris après le déconfinement. « *Notre vie à partir du 11 mai, ce ne sera pas la vie d'avant le confinement, pas tout de suite et probablement pas avant longtemps, a insisté le locataire de Matignon. Nous allons devoir apprendre à vivre avec le virus.* » Et à trouver, a-t-il ajouté, de « *nouvelles habitudes, un quotidien un peu différent* ».

L'équation est simple. La France, avec seulement 6 % de sa population qui auraient été infectés par le SARS-CoV2, semble très loin d'atteindre l'immunité collective, seuil de 70 % à partir duquel un groupe est considéré comme immunisé.

**Or, pas question de laisser le virus se propager à sa guise d'une personne à une autre : les hôpitaux ne pourraient encaisser une telle charge de patients.**

Surtout, a rappelé le ministre de la santé, Olivier Véran, au micro de France Inter, vendredi 24 avril, « *personne ne peut vous dire décevantement les yeux dans les yeux qu'il est sûr qu'il faille une immunité collective* », dans la mesure où il n'est pas prouvé que les individus infectés développent des anticorps immunisants. « *On ne peut pas confiner toute la planète pendant six mois ou un an en attendant d'avoir un vaccin, a reconnu le ministre. Dans l'intervalle, il faut être prudent, il faut vivre avec le virus, vivre avec les gestes barrières pour limiter les vagues épidémiques.* »

Selon une étude de l'université Harvard, des mesures de contrôle de l'épidémie, en l'absence de traitement ou de vaccin, pourraient être nécessaires au moins jusqu'en 2022. « *Les mentalités vont changer* »

**Finies donc embrassades, terrasses de cafés bondées et heures insouciantes ?**

Dans un premier temps, oui, prévient l'exécutif. « *Il y aura des contraintes* », assure un dirigeant de la majorité. Les fameux gestes barrières – tousser et éternuer dans son coude, ne pas se serrer la main, etc. – seront maintenus, tout comme le principe de la distanciation sociale. Le port du masque, objet de polémiques depuis bientôt deux mois, sera fortement généralisé, au moins dans les transports en commun

---

– l'Académie de médecine recommande, elle, un port systématique pour toute sortie, même au coin de la rue.

De manière générale, un fort accent sera mis sur la responsabilité individuelle et la prévention. (...) Car, en cas de reprise de l'épidémie, des épisodes de reconfinement pourraient s'avérer nécessaires. Un proche d'Emmanuel Macron évoque des « mesures de confinement davantage ciblées », quand un visiteur du soir d'Edouard Philippe parle d'un « confinement partiel ».

Selon certains, ces changements de comportements sont appelés à s'inscrire dans le temps. « *Après l'épidémie de coronavirus, les mentalités, les mœurs vont énormément changer dans tous les Etats du monde, assurait Olivier Véran, le 4 avril, dans un entretien au média en ligne Brut. Nous serons amenés à avoir des conduites sanitaires bien différentes, bien plus proches de celles qu'on a pu constater dans certains pays asiatiques.* »

Citant en exemple le Japon et la Corée du Sud, son prédécesseur, Xavier Bertrand, estime ainsi que les masques « vont devenir incontournables » dans la vie des Français. Une nouvelle éducation à la santé serait d'ailleurs nécessaire à ses yeux. « *Ne se lave t'on pas déjà beaucoup plus les mains depuis l'apparition du Covid19 ? Cela pourrait avoir des effets sur d'autres virus ou pour les gastroentérites* », remarque le président (exLes Républicains) de la région Hauts-de-France.

Il en est en tout cas qui n'attendent pas pour passer aux travaux pratiques.

Lui-même victime et guéri de ce nouveau mal, Christian Estrosi, maire (LR) de Nice, a installé depuis plusieurs semaines dans sa métropole une équipe pour travailler sur cette question. « *Les transports, l'éducation, la formation, plus rien ne sera organisé comme avant* », antcipetil.

Savoir être agile, avec potentiellement des périodes de confinement et de déconfinement successives ; « *inverser les politiques* » dès que nécessaire. La ville a prévu une agence qui puisse encadrer, conseiller, voire donner du matériel aux commerces qui en exprimeraient le besoin pour se conformer aux nouvelles normes sanitaires. Le tourisme, secteur phare de l'économie locale, devra lui aussi s'adapter. « *Ne faudrait-il pas requalifier le tourisme ? Se diriger vers un tourisme responsable, qui privilégie la culture, l'environnement ?* », s'interroge l'édile, qui réfléchit à un système de « passeport sanitaire » afin de filtrer, à l'avenir, les provenances de pays considérés à risque : « *Il y a bien des pays où des vaccins sont exigés pour entrer, alors pourquoi pas une sérologie ?* »

L'épidémie, assurent d'autres, relance le débat sur la densité de villes comme Paris. Si plus d'un habitant sur dix a quitté la capitale à l'annonce du confinement, n'est-ce pas, en partie, pour échapper au risque de contamination entraîné par la promiscuité, et fuir ce voisin frôlé de trop près sur un trottoir exigu ?

« *Les métropoles hyperdenses sont des bombes virales* », estime David Belliard, candidat écologiste à la Mairie de Paris, pourfendeur de la « *bétonisation* ». L'idée de rendre les villes plus hygiéniques par une refonte de l'urbanisme remonte à loin. La première des missions officielles des travaux du baron Haussmann, préfet de la Seine de 1853 à 1870, était d'« *aérer* » Paris pour mieux faire circuler l'air et l'eau en perçant de vastes avenues et détruisant des immeubles insalubres. « C'est un mouvement de très long terme, qui, à Paris, débute en 1780 », quand est créé un poste d'inspecteur de la salubrité, indique l'historien Thomas Le Roux, coauteur de *La Contamination du monde, une histoire des pollutions à l'âge industriel* (Seuil, 2017). Gare, toutefois, aux excès de zèle et aux travers hygiénistes. « *Les crises sanitaires peuvent favoriser les mesures de privation de liberté et il faudra être hypervigilants* », prévient

---

Xavier Bertrand. Selon Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, mieux vaut apprendre à « accepter » le risque pour le « dominer ». « Cette période va aussi nous permettre de vivre et d'habiter ce que nous sommes. Peut-être vaton moins se divertir et vivre plus intensément », prédit le sénateur de Vendée. **Oublier l'après pour survivre aujourd'hui.**

## ARTICLE 5 Masques FFP2: des salariés de l'industrie mieux protégés que les soignants

24 AVRIL 2020 PAR [YANN PHILIPPIN](#), [CAROLINE COQ-CHODORGE](#) ET [ANTTON ROUGET](#)

---

Les masques FFP2, les plus protecteurs face à la pandémie, sont ceux qui manquent le plus aux soignants, contaminés par milliers. Dans le même temps, les entreprises en consomment d'importantes quantités, à tel point que des salariés de Renault ou Michelin sont mieux équipés que les hospitaliers.

Les livraisons de masques accélèrent, enfin. Grâce aux commandes passées en Chine, l'État en a importé 178 millions en trois semaines, soit plus de masques qu'il n'en consomme, a annoncé dimanche 19 avril le premier ministre lors d'une conférence de presse avec son ministre de la santé, Olivier Véran (lire notre enquête ici). Le gouvernement envisage même pour la première fois « un élargissement de la politique de distribution » dans « les prochaines semaines ». Il y a urgence, vu le rationnement en vigueur depuis le début de la crise, y compris en ce qui concerne les simples masques chirurgicaux, conçus pour empêcher de contaminer les autres.

Il n'y a, par contre, aucune embellie à attendre du côté des masques de protection respiratoire FFP2, les plus efficaces et les plus rares, conçus pour empêcher leur porteur de contracter le virus. « Il existe encore des tensions d'approvisionnement », a reconnu Olivier Véran dimanche. L'État ne les a donnés qu'au compte-gouttes aux hôpitaux. Et leur distribution aux soignants reste extrêmement restreinte, alors qu'ils sont contaminés par milliers.

Olivier Véran a ajouté qu'il n'est « pas encore possible » pour l'État « d'en distribuer dans de larges proportions », notamment aux « professionnels de santé en ville [qui] voudraient pouvoir en disposer ». « Les masques FFP2 sont tellement précieux pour le secteur hospitalier aujourd'hui [...] qu'il faut prioriser vraiment encore l'hôpital, tant qu'il y a des malades », a insisté le ministre.

Mais une enquête de Mediapart montre que, dans le même temps, les entreprises qui ne sont pas dans le secteur sanitaire achètent et consomment des quantités importantes de masques FFP2 et de son cousin haut de gamme, le FFP3, un modèle essentiellement industriel qui n'est pas en temps normal utilisé à l'hôpital.

Certaines entreprises les utilisent pour protéger leurs salariés du coronavirus. À tel point que dans de grands groupes, comme Renault ou Michelin, certains salariés sont mieux équipés en FFP2 que beaucoup de soignants hospitaliers qui travaillent dans des services Covid-19.

D'autres n'ont tout simplement pas le choix : dans l'industrie et le bâtiment, il est obligatoire d'équiper certains ouvriers pour les protéger des poussières, des produits chimiques ou de substances comme l'amiante.

Cette situation est tout à fait légale, puisque le gouvernement a libéralisé le 21 mars l'importation des masques, y compris les FFP (2 ou 3). Vu la paralysie de l'économie – plus de 10 millions de salariés sont au chômage partiel –, qui frappe de plein fouet les finances publiques et les Français les plus modestes, le gouvernement encourage les entreprises à s'équiper pour que le travail reprenne au plus vite.

Mais cette politique pose question, vu la situation dans les hôpitaux. D'autant plus que la consommation des masques de protection respiratoire par les entreprises risque d'exploser avec le déconfinement prévu à partir du 11 mai.

Plusieurs grands groupes français ont déjà repris partiellement le travail ou s'apprêtent à le faire. Chez Renault, trois usines ont redémarré cette semaine. Celle de Flins (Yvelines) va suivre la semaine prochaine.

Dans une vidéo postée sur YouTube pour expliquer les nouvelles consignes sanitaires aux salariés de Flins, la direction indique que le port du masque chirurgical sera obligatoire. « Pour les rares postes où la distance d'un mètre minimum ne peut être garantie, les salariés concernés sont équipés d'un masque FFP2, qui assure une protection maximale », ajoute la vidéo.

Un document interne obtenu par Mediapart (ci-dessous) confirme qu'il s'agit bien d'une consigne nationale, qui sera appliquée dans tous les sites français. Contacté, Renault a refusé de nous répondre.



Consignes de Renault sur le port des masques chirurgicaux et FFP2 dans ses usines. © Document Mediapart

Plusieurs salariés nous ont indiqué avoir été « choqués » par l'usage de masques FFP2. « Vu la pandémie, ils seraient plus utiles dans les hôpitaux que pour faire des voitures », indique l'un d'entre eux.

Il est tout à fait louable que Renault protège ses salariés. **Mais ils sont, de fait, mieux traités que les soignants.** Depuis un avis du 4 mars de la Société française d'hygiène hospitalière, le port du masque FFP2 à l'hôpital est prescrit seulement lors des actes invasifs comme l'intubation, c'est-à-dire pour l'essentiel dans les services de réanimation.

Même ces soignants les plus exposés ne sont pas toujours correctement fournis. **Dans le service de réanimation de l'hôpital Tenon, à Paris, sont utilisés « des masques FFP2 périmés depuis 2013 », témoigne un aide-soignant.** Alors qu'ils doivent être étanches, « ils ne collent pas vraiment au visage, on sent l'air passer », assure-t-il. **Et la pénurie est telle qu'ils sont « distribués au compte-gouttes ».**

Olivier Youinou, co-secrétaire général de SUD-Santé à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP), confirme : « **Pour les masques FFP2, c'est plus que tendu. L'hôpital Henri-Mondor, à Créteil, utilise des masques périmés, fabriqués en 2009. Même chose à Saint-Antoine, à Paris. Les urgences de la Pitié-Salpêtrière ont récupéré un stock datant de 2001 pour réaliser les tests de dépistage : la mousse des masques est restée collée sur leur visage.** »

Jean-Michel Constantin, professeur de réanimation à la Pitié-Salpêtrière ne nie pas le problème : « *J'ai moi même été stressé, car on a reçu nos premiers stocks de masques FFP2 périmés. Mais j'ai vérifié la littérature et les tests réalisés sur ces masques : ils filtrent aussi bien. Je ne mettrai pas en danger mon équipe ni sur le plan humain, ni sur le plan pénal.* » Dans les services hors réanimation, la plupart des personnels hospitaliers doivent se contenter d'un masque chirurgical. Une doctrine souvent jugée trop restrictive par les soignants. Olivier Youinou estime que les FFP2 devraient être généralisés dans tous les soins rapprochés, ou dans certains services qui se sont révélés particulièrement à risque de voir se diffuser le virus.

Il cite l'exemple des centres de dialyse, où les patients ont de très forts risques de contracter le virus, mais aussi de développer des formes graves. De nombreux centres de dialyse ont été « foudroyés avec des taux de contamination de plus 30 % », raconte un néphrologue sous le sceau de l'anonymat. « *Au début de l'épidémie, les patients, comme les soignants, n'étaient même pas équipés de masques, ajoute-t-il. Pourtant, les soins sont rapprochés, beaucoup de patients toussent. On plaide pour obtenir des FFP2. Il est question de nous les accorder, mais seulement pour les soins sur les malades du Covid-19. Oui, on se sent en danger. Des soignants sont tombés malades, certains sont en réanimation.* »

**Les ouvriers de Renault équipés de FFP2 sont loin de courir de tels risques.** Et le constructeur automobile n'est pas le seul à appliquer une politique de distribution plus généreuse que celle des hôpitaux. Interrogé par Mediapart, Michelin, dont l'ensemble des sites français a repris partiellement le travail, indique équiper ses salariés de masques chirurgicaux, mais aussi de FFP2 « dans les cas de risques avérés d'exposition directe au virus afin de protéger les personnes » : personnel de nettoyage, agents d'accueil du public, « personnel médical et de secours » des usines, ou encore les « personnes fragiles ».

**Le fabricant de pneus indique que ses sites français ont consommé cette semaine 71 921 masques chirurgicaux et 5 164 FFP2, et que les besoins hebdomadaires devraient grimper à 178 277 chirurgicaux et 6 634 FFP2 d'ici à la mi-juin.**

### **L'État laisse des masques aux entreprises au nom de la la « continuité d'activité »**

Interrogé sur la pénurie de masques chez les soignants, Michelin répond qu'il s'est lancé dans la production de masques, et qu'il a établi pour politique de donner un masque pour chaque exemplaire consommé. L'objectif est atteint pour les masques chirurgicaux (203 800 dons au total), mais pas pour les FFP2 : 3 000 ont été offerts depuis le 3 mars, soit moins d'une semaine de consommation.

Sur les huit groupes français interrogés par Mediapart, Michelin est le seul à s'être montré transparent (lire notre boîte noire). Dans les grandes entreprises, le sujet est d'autant plus sensible que les syndicats s'emparent du sujet.



Chez PSA Peugeot Citroën, la CGT a dénoncé le 14 avril le fait que la réouverture prochaine des usines allait engendrer la consommation de « plusieurs centaines de milliers de masques » chirurgicaux par semaine, alors que les soignants et les activités économiques essentielles « n'arrivent pas à en avoir en quantité suffisante ».

Interrogé par Mediapart, PSA nous a dit avoir donné 700 000 masques, « tout en conservant le nécessaire pour les salariés en activité sur site ». Le groupe a refusé de nous dire s'il allait consommer des FFP2. Toyota, dont l'usine d'Onnaing (Nord) a rouvert, ne nous a pas répondu.

En Alsace, l'une des régions les plus touchées par le coronavirus, l'intersyndicale de l'usine Ricoh de Wettolsheim, qui fabrique notamment du papier à étiquettes, a lancé début avril une pétition en ligne pour demander que l'entreprise donne l'ensemble de ses masques « à ceux qui en ont besoin ».

*« Dès le 18 mars, on a supplié le PDG, lancé un appel pour qu'il donne des masques, notamment à l'hôpital Pasteur de Colmar, qui est l'épicentre de l'épidémie, indique Olivier Delacourt, délégué CFDT et porte-parole de l'intersyndicale. Sur 12 000 masques chirurgicaux, ils en ont donné 4 000, plus quelques FFP2 périmés. Mais il reste des FFP2 et FFP3 sur le site, qui devraient revenir aux soignants. »*

Ricoh répond que certains de ses ouvriers doivent être protégés par des masques FFP3, qui sont donc indispensables au fonctionnement de l'usine. Le groupe estime que l'activité est essentielle, car son papier sert à étiqueter les produits frais vendus dans les supermarchés, ce que le préfet du Haut-Rhin a « reconnu ». Ricoh ajoute avoir fait des dons de masques et que l'état de son stock et son utilisation « sont partagées avec les services de l'État en totale transparence ».

**On retrouve aussi des FFP2 dans des activités absolument non prioritaires.** Par exemple, selon nos informations, sur le visage des ouvriers qui repeignent les pylônes électriques à haute tension de RTE, filiale à 50 % d'EDF. C'est indispensable afin qu'ils n'inspirent pas de particules de plomb. *« Ces chantiers pourraient être reportés sans problème. Je ne comprends pas que RTE cautionne ça »*, fulmine un acteur du secteur.

Interrogé, RTE reconnaît que ces chantiers de peinture n'étaient « *pas prioritaires et urgents* », mais dit avoir accepté que certains d'entre eux reprennent, « *à la demande expresse des entreprises* » de peinture, qui souhaitent « *maintenir une partie de leur chiffre d'affaires* ».

Il est aujourd'hui impossible de chiffrer les achats et la consommation de masques FFP par les entreprises. Le Medef et l'UIMM, la puissante fédération patronale de la métallurgie, ne nous ont pas répondu. Les fédérations du bâtiment, des travaux publics et de la chimie nous ont dit n'avoir aucune donnée. Elles estiment que la consommation est faible, car les entreprises de leur branche éprouvent de grandes difficultés à se fournir en masques, ce qui menace le fonctionnement des usines et empêche la majorité des chantiers de repartir.

Le gouvernement entretient l'opacité sur les FFP2, politiquement ultrasensibles. Il ne donne aucun chiffre pour le privé, et aucun sur sa propre consommation. Côté livraisons, le ministère de la santé nous a répondu que, sur les 178 millions de masques importés de Chine par l'État entre le 30 mars et le 19 avril, « 15 à 20 % » étaient des FFP2, soit au moins 26 millions d'unités en trois semaines. Mais sans s'expliquer vraiment sur les incohérences dans ses chiffres (lire notre enquête ici).

Interrogé par Mediapart, le cabinet d'Olivier Véran estime qu'il n'y a aucune concurrence entre « commandes de l'État et commandes privées », car elles « *concourent au même objectif : augmenter nos capacités d'importation de masques FFP2 ou chirurgicaux* ». Sauf que les masques du privé n'iront pas chez les soignants.

Le ministère ajoute que « *les professionnels de santé sont systématiquement priorités* » et leur approvisionnement assuré par les mégacommandes à la Chine annoncées à partir du 21 mars. Et précise que « *le décret de réquisition en vigueur réquisitionne les stocks présents sur le territoire* ».

La réalité est plus nuancée. L'État a réquisitionné le 3 mars les stocks de FFP2 de toutes les entités publiques et privées, mesure étendue le 13 mars à l'ensemble des masques de protection respiratoire, dont les FFP3.

De nombreuses entreprises ont alors donné spontanément tout ou partie de leurs masques, y compris les chirurgicaux, qui n'étaient pourtant pas réquisitionnés. **Mais la réquisition a connu des ratés. Comme nous l'avons raconté, certains masques ont été préparés mais jamais récupérés par l'État. Et les préfets ont laissé des masques FFP aux entreprises.**

Dans un message interne consulté par Mediapart, un dirigeant d'une PME industrielle de Vendée, qui consomme des FFP2, écrit qu'il a reçu en mars une réquisition du préfet, mais que le représentant de l'État a « validé » que l'entreprise « *garde une partie des masques pour répondre à la continuité d'activité demandée par le gouvernement* ». « *Le préfet fait les arbitrages sur le nombre de masques réquisitionnés en fonction des besoins au jour le jour des services de santé* », ajoute-t-il. Contactée, la préfecture de Vendée n'a pas répondu.

Comme l'a expliqué la secrétaire d'État à l'économie Agnès Pannier-Runacher, l'État a, après une période de flottement, autorisé les entreprises qui avaient, avant la pandémie, l'obligation légale de protéger certains salariés avec des masques pouvaient continuer à le faire.

« *Si des réquisitions ont pu être envisagées au début de la crise et nous les comprenons, elles ont été rapidement mises en suspens avec l'approvisionnement massif [de l'État en] masques, permettant de diminuer la tension* », confirme la fédération patronale France Chimie.

**Le jour de l'annonce des commandes chinoises, le 21 mars, l'État, estimant avoir assuré l'équipement des soignants, a libéralisé les importations. Seules les commandes supérieures à 5 millions de masques sur trois mois peuvent désormais être saisies. Un seuil difficile à atteindre pour les FFP2, vu la difficulté à en trouver.**

### **Des masques FFP3 pour Dassault et Airbus**

Mais comme nous l'avons raconté, des entreprises privées parviennent à en trouver en Chine. Selon nos informations, le géant aéronautique Safran, qui fabrique notamment des moteurs pour Airbus et Boeing, est parvenu à commander plusieurs centaines de milliers de masques FFP2. L'entreprise a refusé de commenter.

Plusieurs importateurs sélectionnés par la cellule de Bercy pour aider les entreprises à s'approvisionner nous ont confirmé avoir acheté des FFP2. « *J'ai envoyé plusieurs millions de FFP2 en France [pour le privé], mais j'ai arrêté de prendre les commandes. C'est un cauchemar pour s'approvisionner en Chine* », témoignait un importateur le 8 avril. Il a eu la surprise d'être sollicité par plusieurs hôpitaux, qui souhaitaient court-circuiter les canaux d'approvisionnement de l'État pour faire face à la pénurie.

Un autre importateur confirme avoir fait venir un premier million de FFP2 début avril. « Si aujourd'hui on me demande de livrer 5 millions de FFP2, je peux les faire en 12 ou 15 jours », ajoutait, début avril, un troisième professionnel sélectionné par Bercy.

Certains importateurs référencés par Bercy nous ont indiqué refuser de commander des FFP2 pour le privé pour des raisons éthiques. « *Je n'en importe pas, pour moi ils doivent être réservés au personnel soignant, qui n'en a pas assez* », explique Christine Tarbis, de l'entreprise À pas de géant.

Depuis le 21 mars, les seuls stocks entièrement réquisitionnés sont ceux des usines françaises et des distributeurs. Selon nos informations, ces derniers peuvent toutefois continuer à fournir les entreprises en masques FFP, à condition d'obtenir une autorisation préfectorale.

**Selon nos informations, le géant de l'aéronautique Airbus, dont nous avons révélé la consommation de masques FFP3 pour protéger ses salariés exposés aux poussières, a pu s'en faire livrer 20 000 unités supplémentaires par le fabricant américain 3M au mois d'avril, avec l'accord d'un préfet, selon un document consulté par Mediapart.**

Airbus a refusé de répondre à nos questions précises. Les préfetures de Haute-Garonne et de Loire-Atlantique, où sont situées les principales usines, n'ont pas pu nous répondre. Elles nous ont précisé que nos questions sur les masques devaient être remontées au « central » ou au « ministère », c'est-à-dire au gouvernement, qui les prendrait en charge. Nous n'avons pas eu de réponse.

3M a refusé de répondre à nos questions, au motif que les informations sont « confidentielles ». « *La grande majorité de notre production de masques respiratoires FFP2 et FFP3 est actuellement destinée aux besoins des professionnels de santé en réponse à l'urgence sanitaire* », indique le fabricant américain. Qui confirme ainsi fournir aussi les entreprises.

Comme nous l'avons révélé, les consignes que 3M dit avoir reçues du gouvernement indiquent pourtant que le secteur aéronautique est classé « non prioritaire », loin derrière les hôpitaux (priorité 1) et les industries essentielles comme l'alimentaire et l'énergie (priorité 2).

### 3M PSD France Secteurs d'activités prioritaires - Lutte contre COVID 19

- **Priorité 1:**
  - Etablissements de Santé
  - Industrie pharmaceutique (Sanofi, Upsen, Novartis, Institut Pasteur, GSK, Pierre Fabre, Delpharm...)
  - Gouvernement / Défense / Force de l'Ordre
- **Priorité 2:**
  - Energie (EDF, Dalkia, GE...)
  - Utilities : ENGIE ( AXIMA, INEO, COFELY, GRT GAZ, GRDF ), SUEZ...
  - Industrie Agroalimentaire (Euralis, Lactalys, In Vivo, Nestlé, Danone....)
- **Priorité 3: (NON PRIORITAIRE )**
  - Construction Aéronautique
  - Construction Automobile, Construction Navale, Construction Ferroviaire, Equipementiers
  - Industrie cosmétique
  - Sidérurgie/ Métallurgie (Arcelor, St Gobain)
  - Réparation automobile
  - Construction

Document Mediapart

©

Le groupe a pourtant fourni Dassault Aviation, lui aussi classé « non prioritaire ». Le 17 mars, premier jour du confinement, les salariés du site d'Argenteuil ont débrayé et les élus syndicaux du CSE ont lancé une procédure pour « danger grave et imminent », dénonçant l'insuffisance des mesures prises pour protéger les salariés du coronavirus. Ce qui a forcé le fabricant des chasseurs Rafale et des jets privés Falcon à stopper ses usines le lendemain.

Dassault a alors revu sa copie, en proposant notamment que « le port du masque de type P3 » soit obligatoire « *les ateliers nécessitant l'intervention de deux techniciens et que la distanciation est difficile à respecter* », indique l'inspection du travail dans l'avis favorable qu'elle a rendu le 6 avril. **Selon nos informations, Dassault a réussi à se faire livrer au même moment plusieurs milliers de masques FFP3, ce qui a permis aux usines de repartir progressivement le 3 avril. L'entreprise a refusé de nous répondre.**

La Fédération des industriels de la chimie, dont les adhérents ont besoin, même en temps ordinaire, de masques FFP3 pour protéger certains salariés les plus exposés, indique que ses membres ont « le plus grand mal » à en trouver, au point que « si cette situation était amenée à perdurer, nous aurions à arrêter certains ateliers ». « *Les services de santé n'utilisent pas de masques FFP3. Il n'y a pas de concurrence entre les besoins* », ajoute France Chimie.

Le gouvernement, qui avait pourtant réquisitionné les FFP3 le 13 mars, est aujourd'hui du même avis. « Conformément aux recommandations des sociétés savantes, il convient de noter que les masques destinés à l'usage des soignants sont les masques chirurgicaux et les masques FFP2 », s'est contenté de nous répondre le ministère de la santé.

C'est exact, mais pas pour des raisons d'efficacité, puisque le FFP3 est le modèle qui filtre le plus. « Il n'y a pas de contre-indication. Un soignant qui porte un FFP3 est autant protégé, voire mieux, qu'avec un FFP2 », indique la Dre Dominique Abiteboul, conseillère médicale au Groupe d'étude sur le risque d'exposition des soignants (Geres).

Si la quasi-totalité des FFP3 sont utilisés dans l'industrie, c'est parce qu'en temps normal, le FFP2 est le meilleur choix à l'hôpital : il est presque aussi performant que le P3, beaucoup moins cher et plus agréable à porter.



Hans Lucas via AFP

Soignante équipée d'un masque FFP2 au service de soins intensif de la clinique Ambroise Paré, à Paris. © Nathan Laine /

Les FFP3 classiques sont tellement étanches que leur porteur a du mal à respirer. De nombreux masques industriels sont d'ailleurs dotés d'une valve, qui facilite l'expiration, mais crée du même coup un risque que son porteur contamine l'air ambiant s'il est lui-même infecté. Il serait toutefois possible de résoudre ce problème, par exemple en équipant de FFP3 à valve tous les soignants d'un même service dédié au coronavirus.

**Dans le contexte de la pandémie, les FFP3 ne seraient-ils pas plus utiles à l'hôpital que dans les usines ?** Le professeur Didier Lepelletier, président du conseil scientifique de la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H), estime qu'à cause de ses inconvénients, l'usage de FFP3 industriels chez les soignants ne serait utile qu'en dernier recours, « *si on avait une vraie pénurie de FFP2, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en milieu hospitalier* ».

Après une période de tension, « nous avons désormais des approvisionnements réguliers en masque chirurgical et FFP2 », ajoute-t-il. La SF2H ayant par ailleurs « *bien cadré les indications du FFP2* » en préconisant le 4 mars que son usage soit désormais restreint aux actes invasifs.

Confronté aux critiques des soignants qui jugent la nouvelle doctrine trop restrictive, le Pr Lepelletier, qui en est l'un des trois signataires, dément formellement qu'elle ait pu être motivée par la gestion de la pénurie. Il indique que, comme pour chaque nouveau virus à transmission respiratoire, il est d'abord recommandé par précaution que tous les soignants au contact des malades portent des FFP2, et que la doctrine est ensuite adaptée lorsque la connaissance du virus progresse.

« *On pense que le mode de transmission par gouttelettes est le mode principal de ce virus en situation clinique standard* », contre lesquelles « *le masque chirurgical suffit dans la plupart des situations, à l'exception de certains actes qui peuvent diffuser dans l'air des agents infectieux de très petite taille* », indique le Pr Lepelletier. Il ajoute toutefois que la question n'est pas encore tranchée sur le plan scientifique, et que « *des études cliniques complémentaires sont nécessaires pour statuer sur la persistance à distance dans l'air de particules virales infectantes* ».

Dans un avis rendu le 20 avril à Martin Hirsch, patron de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), à la suite d'une saisine de deux membres du CHSCT pour « danger grave et imminent », l'inspection du travail de Paris estime au contraire qu'il faut appliquer le « principe de précaution » au sujet des masques FFP2 (notre document ci-dessus).

Vu l'incertitude scientifique sur le mode de contamination du Covid, l'inspection du travail demande à l'AP-HP d'apporter à ses soignants « *un niveau de sécurité maximal sans se borner à constater que la pénurie*

*de masques FFP2 serait un justificatif suffisant à l'utilisation de moyens de protection alternatifs (masques chirurgicaux) ».*

**Quoi qu'il en soit, l'État ne peut de toute façon pas fournir davantage de FFP2 aux soignants. Et des milliers de ces précieux masques de protection respiratoires continuent à être utilisés dans les entreprises, beaucoup moins exposées au coronavirus que les hôpitaux.**